



Paris, le 12 janvier 2010

APPEL A COTISATION

Jacques BIANNE vient de mettre à jour l'annuaire des membres du COLIDRE. Nous vous le transmettons [ci-joint](#) (merci de nous faire part des erreurs éventuelles). Nous y avons annexé la répartition des adhérents par régions administratives, ainsi que la nouvelle [composition](#) du Conseil d'Administration.

Simone DIDIER vous signale que le moment est venu de vous acquitter de votre cotisation, dont le montant est fixé à 40 €

Pour ce faire, vous pouvez:

- soit transmettre un chèque de 40 € à l'ordre du COLIDRE (75, av. des Ternes 75017 Paris),
- soit effectuer un virement postal sur le CCP du COLIDRE (n° 41 705 08 B La Source).

Nous vous rappelons que :

- * si vous décidez de participer à une manifestation organisée par le COLIDRE pour laquelle une contribution financière est demandée, cette contribution ne vous sera pas remboursée si vous annulez votre participation 10 jours avant le jour "J", sauf raison exceptionnelle.
- * conformément à la décision prise lors de l'AG de Limoges, les adhérents de province qui participeront aux manifestations se verront rembourser 50 % de leurs frais de transport (sur présentation d'un justificatif et sur la base d'un billet de train en 2^{ème} classe).

Bonne année à vous tous.

Jean GUY
Président

COLIDRE

75, av. des Ternes 75017 Paris

tél.: 01 55 37 13 40 -- fax: 01 55 37 13 41

site: <http://www.colidre-ft.asso.fr> -mail: colidre@orange.fr